

le Tambour du village



N° 73

mai 2011

Bulletin municipal
Vaux en Amiénois et Frémont



Jean FAUQUEMBERGUE

N° 73 mai 2011

Sommaire

	pages
Activités pêche, karaoké	16
Anniversaire Tambour	5
Arrêt sur images	17
Coin du maire	4
Coin des écoliers	22-23
Comité des fêtes	18
Conseil municipal	6-11
Edito du Maire	3
Frémont	21
Œufs de Pâques	15
Réderie	19-20
Silence on se repose / commission espaces verts	12
Spectacle du 12 février	14
Val'heureux	13

Editorial

Le mot du Maire



Nous tenons en préambule à vous faire part d'une information qui nous concerne tous. L'Inspecteur d'Académie a décidé d'ouvrir une nouvelle classe à la rentrée prochaine à Vaux en Amiénois. Dans le contexte actuel, alors qu'un nombre important de fermetures de classe est annoncé dans le département, cette ouverture nous réjouit, car il y va de l'avenir de nos enfants.

A mon avis, trois éléments importants ont motivé cette décision : la rénovation intégrale de notre école que vous pourrez visiter lors de l'inauguration, la qualité de l'investissement sans faille de notre équipe pédagogique réunis autour du SISCO, regroupant les communes de Vaux et Saint Vast et aussi un nombre croissant d'élèves qui fréquentent notre institution.

Il y a donc des raisons de se montrer optimiste pour les prochaines années sur le sujet puisque le village de Saint Vast révisé son PLU (plan local d'urbanisme) et notre commune est en passe de terminer le sien.

Au sujet du PLU, comme il avait été annoncé lors de la campagne électorale, nous pouvons annoncer qu'il n'y aura pas de lotissement mais quelques maisons individuelles réparties dans les dents creuses où à la périphérie du village et du hameau.

L'occasion m'est donnée de remercier l'assiduité et le travail sérieux des membres de la commission urbanisme qui se réunit à raison de 4 Heures par mois à la Mairie depuis déjà un an et demi. Cette commission est composée de Mme Christine CHANEL, Mr Philippe BOIDIN, Mr Hervé PREVOT, Mr Sébastien TARATTE, Mr Gérard WERMERT et moi-même.

L'élaboration d'un PLU est compliquée, mais bien guidés et informés par nos deux architectes urbanistes, Louise et Isabelle du Cabinet SEIGNEUR, nous accomplissons notre mission en prenant garde de toujours privilégier L'INTERET GENERAL, en gardant toujours en tête qu'en fin de compte, ce sont les services de l'Etat qui trancheront.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : Daniel LELEU

Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil municipal ainsi que Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL

eMail : tambour@vaux-en-amienois.net

Sachez cependant qu'un arrêté de l'Etat interdit dorénavant l'extension des villages en tentacules ou araignées. Dans un autre domaine, nous vous informons que les travaux d'effacement des réseaux électriques vont bientôt commencer, d'abord rue du Bout de Magnier puis ensuite à Frémont et ces travaux d'envergure devraient durer entre deux et trois mois.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité ce projet, subventionné à 45% par le SIER et va moderniser et embellir notre village, tout ceci sans avoir eu besoin d'augmenter les impôts.

Question urbanisme, le Conseil Municipal a délibéré et décidé de démonter le préfabriqué vert de FREMONT et ce dans un délai rapide. Fortement chargé en amiante, ce bâtiment laissera place à un espace paysager.

La dynamique commission "Espaces Verts" a pour ambition à moyen terme d'embellir notre Commune. Composée également d'acteurs bénévoles, nous allons tout mettre en oeuvre pour réussir et c'est la raison pour laquelle j'ai de nouveau inscrit Vaux et Frémont au concours de Villages Fleuris en souhaitant que tous les habitants s'attachent eux-aussi à fleurir leur propriété.

Malheureusement, il faut signaler dans ce décor, une ombre au tableau. En effet, il n'est pas rare de voir divers détritiques déposés n'importe où et j'en appelle au sens civique de tous pour que cessent ces pratiques désagréables. Si vous êtes témoin de ces actes malveillants, n'hésitez pas à nous contacter. L'environnement est l'affaire de tous!

J'ai également été alerté à maintes reprises pour des actes commis sur les animaux domestiques en particulier, chiens et chats, qu'on n'hésite pas parfois à supprimer et je souhaiterais que ces délits n'aient plus cours.

Je voudrais terminer mon propos en remerciant tous les acteurs de la Commune, élus ou non qui s'investissent pour que notre village soit un lieu où il fait bon vivre.

Cordialement le Maire

Daniel LELEU

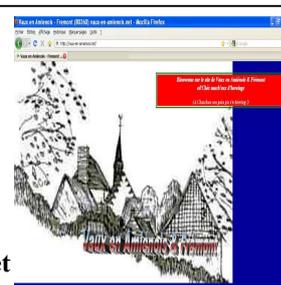
Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER

webmaster@vaux-en-amienois.net



Prochaine parution du Tambour

N° 74.

Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC. (sur support numérique, clé USB par exemple)

Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).

Merci de votre collaboration.





Informations Municipales RAPPEL

La décharge municipale est ouverte le premier samedi du mois de 10 H à 12 H sous la responsabilité de Mr Roland SUEUR afin de pouvoir déposer vos branchages.



Adresses mail Mairie

mairie.vaux-en-amiénois@laposte.net
ou

mairie@vaux-en-amienois.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Etat civil 2011

Décès de madame Bailleul Renée le 14 mars 2011

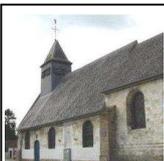
Information

Le SMIROM nous informe qu'à compter du mois de Mai, les containers du tri sélectif seront vérifiés et ne seront pas ramassés s'ils contiennent des déchets autres que ceux prévus et se verront apposés une affiche rouge en guise d'avertissement.

Dans notre intérêt, soyons vigilant.

petit Rappel :

Toutes nos félicitations à Mr Alain CAUSSIN Rédacteur du Tambour et à Mr Jocelyn NOURTIER pour sa précieuse collaboration.



Messe à Vaux

Samedi 21 mai 2011 à 18H30

Il fallait le faire !

TRAVAUX A L'INTERIEUR DE L'EGLISE :

- * Réparation du circuit électrique, remise en état de la sonorisation, vérification du système de chauffage

TRAVAUX A L'EXTERIEUR DE L'EGLISE :

- * Remise en état du mur de la sacristie qui s'effondrait
- * Plantation d'arbustes sur le terrain Thérèse et aménagement de la pelouse
- * La rénovation de l'école est terminée, 6 corps de métier sont intervenus (subvention de 70%)
- * Mise en peinture de l'école effectuée par l'IME de Dury à titre bénévole dans le cadre de l'insertion des jeunes du centre
- * Pose d'une alarme par la Société Sécuritas dans les deux salles de classe, télé surveillance, dernier cri, 24H/24H
- * Remise en état du bassin de décantation en grande partie financé par la Com de Com Bocage Hallue
- * Achat de 2 barnums de 40 places sur les conseils éclairés d'un administré spécialiste dans ce domaine.

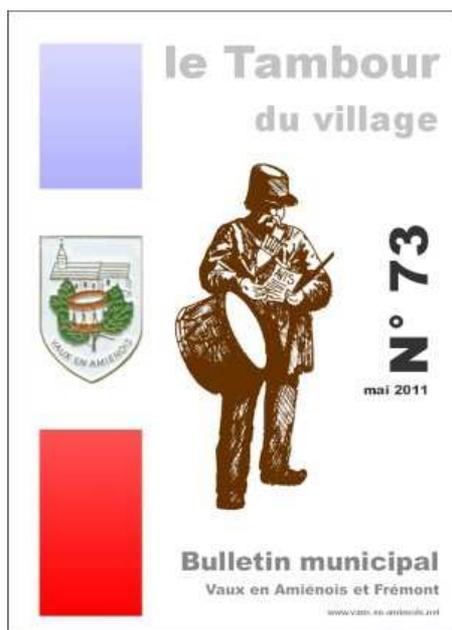
Le mercredi matin, un commerçant est installé sur la place du village et propose des fruits et légumes de bonne qualité. Réservez lui l'accueil qu'il mérite, mais malheureusement il est peu fréquenté.



Rappel l'histoire du "Tambour"



Le Tambour de Vaux



N° 1 Juin 1983

EDITORIAL

Soucieux d'informer clairement les habitants de la Commune, le Conseil a décidé d'effectuer ce journal.

Il a pour objectif une information la plus complète des administrés sur la gestion qu'effectuent les élus de la Commune et sur la vie du village.

Les pages seront ouvertes sur des thèmes : exemple ; l'histoire du village.

Il s'appelle le **TAMBOUR**. Etant un organe officiel, il est le complément des annonces faites par le garde-champêtre lorsque celui-ci attire l'attention des habitants à, l'aide de son tambour.

Il doit servir à l'établissement d'un dialogue à l'intérieur de la COMMUNE. Sa parution sera périodique. Compte tenu de la rapidité à faire circuler l'information le nombre de pages sera en fonction du volume de l'information et de l'importance du dialogue qui devra s'instaurer.

Il serait souhaitable que ce journal soit conservé car il sera numéroté. Certains cas présentés seront peut-être revus ou solutionnés dans une période suivante, ce qui suppose une remise en mémoire des parutions antérieures. !

La publicité d'artisans ou de commerçants peut être insérée.

Michel CARRE

Président de la Commission In-

formation

Composition du CONSEIL 1983

Monsieur GOIDIN , Maire

Monsieur DUHAMEL, Premier Adjoint

Madame THILLOY, Deuxième Adjoint

Monsieur GAMBIER, Troisième Adjoint

Madame ACUNA - Monsieur CRETEL - Monsieur DOMON - Madame

SECHET - Monsieur DAVID - Monsieur PREVOT - Monsieur CARRE

Avant le bulletin municipal, il y avait un tambour du village : c'était celui de Georges Féron le garde champêtre. Il se postait à certains points stratégiques du village effectuait un roulement de tambour pour faire sortir les habitants de chez eux et faisait ses annonces, gare à celui qui tardait à sortir c'était déjà fini, le bis n'avait pas cours. Le remplacement de cette tâche par le bulletin a dû affecter Georges Féron car quand il le distribuait il l'appelait « ch'minteu » mais il s'y est fait et a oublié ses rancunes.

C'est à la suite des élections que le nouveau conseil a créé des commissions ouvertes aux habitants intéressés dont la commission information présidée par Michel Carré. Le titre « **Tambour du village** » était une proposition de Geneviève Séchet j'ai assuré le dessin de couverture qui sert toujours, Alain Derche secrétaire de mairie et instituteur y rapportait les nouvelles de l'école et les informations municipales, plus développées que celles de Georges Féron et Claude Verdier membre de la nouvelle commission des fêtes y présentait l'association Détente et Loisirs qui deviendra le comité des fêtes.

De la volonté du conseil municipal et de quelques bénévoles était né un modeste journal, il va avoir 28 ans malgré des périodes difficiles il a continué à vous informer et je lui souhaite encore longue vie avec de nouveaux participants.

Jean Fauquembergue

28 ans



5

Réunions du Conseil municipal

Séance du 26 novembre 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vingt six novembre deux mille dix à vingt heures trente minutes sous la présidence de Daniel LELEU, maire.

Tous les conseillers étaient présents

1) Décision modificative :

Monsieur le maire informe les conseillers de la nécessité de prendre une décision modificative du budget 2010 concernant le paiement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, comme suit :

Article 21318 autres bâtiments - 15 000 euros
Article 202 P.L.U. + 15 000 euros

Le conseil municipal après avoir entendu cette décision modificative et après délibération donne un avis favorable à ce transfert de crédit, pour pouvoir honorer les factures. Monsieur le maire précise qu'une subvention de 6 950 euros a été accordée.

2) Enfouissement du réseau électrique :

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur OFFROY, responsable technique au SIER qui nous présente un état des participations de la commune à partir d'une estimation définitive pour l'effacement des réseaux Rue du Bout de Magnier et la totalité de Frémont à savoir :

	Rue du Bout de Magnier	Frémont
Effacement Réseaux Electrique	44 467 euros	101 929 euros
Réseau Eclairage Public	41 832 euros	84 660 euros
Génie Civil Télécommunication	18 000 euros	38 000 euros
Travaux câblage France Télécom	756 euros	1 512 euros
TOTAL	1 05 055 euros	226 101 euros

bien entendu l'estimation présentée est déduites des subventions susceptibles d'être accordées c'est à dire l'aide du Conseil Général à hauteur de 20 %, France Télécom participe à 82 % pour l'effacement du câblage de télécommunication, la Fédération Départementale de l'Energie participe pour l'effacement du réseau électrique à hauteur de 45 % et pour le réseau d'éclairage public le fonds de concours de la FDE 80 est estimée à 20 % avec dépenses subventionnable limitées à 1 500 euros H.T. par points lumineux.

Les travaux pourraient commencer en avril 2011 et la durée de ceux ci seraient de 3 mois 1/2, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette estimation avec la réserve du choix des lampadaires, car le modèle définitive n'a pas été retenu.

3) Colis de Noël et repas des aînés :

Monsieur le maire propose un colis à 24, 75 euros avec colis adapté pour les aînés en maison de retraite au même prix. Le repas des aînés aura lieu le 16 janvier 2011 au restaurant à Maroilles avec un orchestre musette plus un cadeau comprenant un filet garni.

4) Subvention SISCO pour voyage scolaire :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de Monsieur Pierre-Alain LAVILLETTE, professeur des écoles des classes de ce2, cm1 et cm2 pour un voyage scolaire pédagogique. Ce voyage aura lieu au mois de juin à Port Cros pour un effectif de 24 élèves. Le budget pour ce voyage est de 11 731 euros, dont la part de la commune s'élèverait à 3 000 euros.

Après en avoir délibéré les conseillers approuvent à l'unanimité le projet présenté mais précise que la prochaine demande de subvention pour un voyage d'une telle ampleur sera revue à la baisse, après débat le conseil municipal décide de fixer un taux de plafonnement suivant, à savoir une base de 300 euros par enfants subventionnable par la commune à hauteur de 25 % soit 75 euros par enfant, le dépassement de cette base ne sera pas prise en charge par la commune. Il est également précisé que cette subvention sera prise sur le budget 2011 de la commune de Vaux en Amiénois et versée sur le budget du SISCO 2011 afin que celui ci procède au versement de cette subvention à la classe de ce2, cm1 et cm2 de Monsieur Pierre-Alain LAVILLETTE, professeur des écoles. Le bureau du CCAS s'engage à aider les familles concernées par ce voyage si des demandes sont déposées en mairie. Il est également précisé que ce type de projet de voyage scolaire devrait être d'abord présenté au conseil municipal avant d'être présenté en classe.

5) Subvention Club des Val' Heureux :

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur WERMERT, Président du Club des Val' Heureux, qui après présentation des diverses activités du Club des Val' Heureux sollicite auprès de la commune une subvention de 1500 euros.

Le conseil municipal après avoir réfléchi et débattu suggère une subvention à hauteur de 1 000 euros par 6 voix POUR 4 voix



CONTRE et 1 ABSTENTION

6) Réparation du mur de l'Eglise :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise MILLE concernant la remise en état d'une partie du mur de l'Eglise de Vaux en Amiénois, d'un montant de 1 196 euros H.T.

Après en avoir délibéré les conseillers approuvent ce devis présenté.

7) Entretien éclairage public :

Monsieur le maire après estimation présente aux conseillers les chiffres suivants :

- la Société POIREL sur une période de cinq ans, l'entretien de l'éclairage public revient à la commune à 1 000 euros par an

- le SIER présente un devis pour une année 1 456 euros

Le conseil municipal après réflexion décide de garder la Société POIREL et précisera à celui-ci qu'il devra s'engager à changer toutes les ampoules d'une rue à raison d'une rue tous les trois ans, et un cahier des charges sera tenu.

8) Bureau de vote :

Monsieur le maire informe les conseillers et après diverses informations auprès des services de la Préfecture, les bureaux de vote et listes électorales restent inchangés, soit lors des élections communales un bureau à Vaux et un bureau à Frémont, concernant les autres élections un seul bureau à Vaux avec les deux listes distinctes.

9) Achat d'un épandeur à sel :

Monsieur le maire informe les conseillers de la nécessité d'acquérir un épandeur porté pour le sel d'une capacité de 340 litres, pour cela il donne lecture de deux devis :

- Frenoy Motoculture : 912, 21 euros H.T.

- Casa : 2 400, 00 euros H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de chez Frenoy Motoculture pour un montant de 912, 21 euros H.T.

10) Achat de barnums :

Le conseil municipal décide d'acheter deux barnums de dimension 5 x 8 m d'une valeur de 750 euros l'unité, soit 1 500 euros TTC.

11) Devis élagage :

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur BOIDIN, concernant les devis d'élagage, Monsieur BOIDIN explique et argumente aux conseillers les différentes propositions concernant les élagages. Les conseillers après avoir entendu lecture et explications des différents devis décident de faire élaguer les arbres communaux situés rue Saint Anne par la Société Weill de la Chaussée Tirancourt et à propos des arbres situés rue du Flagard, des devis seront demandés pour procéder à la coupe au pied ainsi que le retrait des souches et replantation d'arbres adaptés.



Séance du 13 janvier 2011

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le treize janvier deux mille onze à vingt heures trente minutes sous la présidence de Daniel LELU, maire

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Brigitte ACUNA, absente excusée est présente à cette réunion Madame Louise FRONVILLE, architecte.

Débat autour du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La présentation est faite par Madame Louise FRONVILLE qui explique qu'il n'est pas opposable aux tiers mais les pièces qui le sont doivent être cohérentes avec lui.

L'O.P.A. (Orientation Particuliers d'Aménagement) expose les principes d'aménagement qui s'imposeront aux aménageurs (promoteurs ou autres)

Plan de zonage :

Les plans du village, du hameau et du territoire communal sur lesquels sont tracés différentes zones correspondant à une affectation spécifique du sol

Il existe les zones urbaines (U) à urbaniser (AU) agricole (A) et naturelle (N)

Les points du règlement seront abordés lors d'une prochaine réunion et auront une importance capitale pour notre P.L.U.

Monsieur LELU a participé à une réunion du SCOTT à Corbie, lequel SCOTT tend à privilégier les grandes métropoles qui semblent se dépeupler, peut être au détriment des petites communes.

La commission P.L.U. avait un projet de 5 hectares pour la commune mais les services de l'Etat l'ont réduit à 3 hectares avec des parcelles de 800 m².

Il ressort après étude du dossier par tous les conseillers présents réaffirment leur volonté de ne pas avoir de lotissement et l'architecte Madame FRONVILLE semble être en adéquation avec le conseil car dixit Madame FRONVILLE "on n'a pas encore vu de lotissement réussi en milieu rurale".

Satisfait du travail des deux architectes qui ont élaboré le P.L.U., le conseil municipal remercie l'énorme travail effectué depuis plus d'un an par ces deux professionnels.

Fin de séance à 23 h 00.



Séance du 28 janvier 2011

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, le vingt huit janvier deux mille onze sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mesdames ACUNA, PATTE
Messieurs BOIDIN, CAUSSIN, PREVOT, TARRATTE, DENDELEUX, POUSSART, WERMERT

Absents excusés : Madame CHANEL donne pouvoir à Monsieur TARRATTE
Monsieur CAUSSIN donne pouvoir à Monsieur TARRATTE

Monsieur le Maire a convié Monsieur DEFLESSELLE, Président de la Communauté de Communes de Villers Bocage

1) Intervention de Monsieur DEFLESSELLE, Président de la Communauté de Communes:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEFLESSELLE, qui explique en quelques lignes les compétences de ses services, il précise par ailleurs que les communes cotisent à la Mission Locale qui consiste en la recherche d'emploi ou l'orientation professionnelle des jeunes, dorénavant les communes ne payeront plus cette cotisation, car la communauté des communes va adhérer à cette mission locale au nom de toutes les communes du canton.

La communauté des communes va également adhérer au Syndicat Somme Numérique, pour la fibre optique, le coût de cette adhésion s'élève à 0.45 centimes par habitant.

Leurs bureaux vont engager une secrétaire de mairie pour 35 heures qui sera mise à disposition pour les communes qui auront besoin de ses services.

Monsieur le maire prend la parole pour expliquer le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à savoir que la commune a déjà son plan de zonage par rapport aux autres collectivités, pour cela elle pourra bénéficier jusqu'à 50 % de subvention, Monsieur DEFLESSELLE précise que le contrôle du SPANC a lieu tout les huit ans, que ces contrôles sont exécutés par la Lyonnaise des Eaux, et que la répartition des aides sont de 40 % par l'agence de l'eau et 10% par le Conseil Général.

Concernant l'aide à domicile, les conseillers souhaitent mettre en place une enquête de satisfaction auprès des personnes bénéficiant du portage des repas à domicile, concernant la qualité du repas ainsi que du service, Monsieur DEFLESSELLE fait savoir qu'un questionnaire a déjà été distribué, mais qu'il n'y a pas eu énormément de réponse.

Monsieur DEFLESSELLE et les conseillers abordent le sujet des routes et chemins ruraux, ils précisent que le rebouchage des nids de poule sera fait par la communauté des communes en enrobé froid et sans les consignes des communes.

Suite aux travaux de voirie effectués sur la commune durant l'année 2010, une réception des travaux va être



réalisée pour constater de la tenue des matériaux de réfection des routes, l'enrobé à chaud des chemins ruraux sera exécuté en mai et juin 2011, il est proposé pour les chemins de 10 tonnes la possibilité de les retravailler par d'autres matières que l'enrobé, il est donc avancé l'idée que ces chemins de 10 tonnes pourraient être refait par la mise en place de cailloux adaptés à ce type de chemins, après avoir entendu les explications de Monsieur DEFLESSELLE, les conseillers sont prêts à cette idée et veulent bien que la commune serve de commune test sans que cela n'engage de frais pour celle-ci.

Il est apporté par certains conseillers que les bas côté des chemins s'abiment fortement en précisant que ces routes ne sont plus assez larges et qu'elles sont de plus en plus empruntées par des camions, il est donc proposé la possibilité d'interdire nos routes communales aux poids lourds par un arrêté de circulation.

2) Choix de la banque pour l'emprunt

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir le financement du projet d'enfouissement des réseaux sur la totalité de Frémont ainsi que la rue du Bout de Magnier à Vaux en Amiénois.

Pour cela il donne la parole à Monsieur PREVOT, qui donne lecture des propositions des deux banques sollicitées pour un emprunt de 320 000 euros, à savoir :

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE
Durée de l'emprunt	20 ans	20 ans
Montant de l'emprunt	320 000 euros	320 000 euros
Taux réduit	3, 72 %	3, 89 %
Annuité	22 958, 81 euros	23 307, 13 euros

Le conseil municipal ayant entendu le projet de l'emprunt et lecture des deux propositions puis après délibération décide de retenir le Crédit Agricole et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat au nom de la commune.

3) Vente terrain communal, territoire de Saint Sauveur

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes du Val de Somme nous fait une proposition d'achat concernant une parcelle communale de 1 ha 19 ares sur le territoire de Saint Sauveur situé en face de la ZAC de ce même territoire.

La proposition d'achat est la suivante, la Communauté de Communes du Val de Somme s'engage à verser à la Commune de Vaux en Amiénois une somme de 35 700 euros qui correspond à 3 euros le m², et s'engage à indemniser le locataire de cette parcelle à hauteur de 9 000 euros pour la perte engendrée.



Le conseil municipal après avoir entendu l'explication sur cette proposition d'achat par la Communauté de Communes du Val de Somme, donne un avis favorable à cette vente.

4) Questions diverses

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers une demande de Mr et Mme DELANCHY Philippe, à savoir s'il était possible dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Bout de Magnier, de créer une ligne électrique enterrée de faible puissance depuis le poste de transformation situé à côté du container à verre jusqu'à leur habitation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré informera Mr et Mme DELANCHY que la commune va procéder à l'enfouissement des réseaux et non à des extensions en l'occurrence ils pourront demander un devis d'extension au service de la Fédération Départementale d'Electrification.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les gazinières de la salle des fêtes ne sont plus en état de fonctionner, et donne lecture d'un devis concernant une gazinière de marque scholtes d'un montant de 765, 30 euros hors taxes, les conseillers acceptent ce devis et donnent accord à Monsieur le maire pour commander.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la location de la salle des fêtes de 10 euros, la location sera de 85 euros au lieu de 75 euros, les conseillers après délibération votent à l'unanimité l'augmentation de la location de la salle des fêtes. Il est précisé de nouveau que la location de la salle est uniquement pour la population de Vaux en Amiénois, pas de location extérieure.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis concernant des travaux de plafond dans l'église, montant du devis 2 190 euros H.T., ainsi que le nettoyage de la toiture 2 550 euros H.T., le conseil municipal décide de mettre ces devis en attente, car il y aurait d'autres travaux à exécuter au sein de l'église et souhaiterait qu'un professionnel comme le CAUE ou la DRAC se déplace afin de constater les travaux réels à effectuer.

Suite à cette demande, le Maire décide de déclencher une réunion bâtiment et contactera un professionnel afin d'aller évaluer les travaux sur place.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que l'école sera prête pour la rentrée du 7 mars 2011

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre le terrain communal qui est enclavé au terrain de Monsieur CARON au 1 rue Chavette, le prix de vente serait de 600 euros en ajoutant les frais de notaire qui pourrait s'élever à 400 euros, les conseillers après avoir entendu cette proposition de vente du terrain communal, donne autorisation à Monsieur le Maire pour faire les démarches auprès de Monsieur CARON, si celui ci est bien entendu intéressé pour acquérir ce terrain, au cas ou il ne serait pas intéressé la commune délimitera sa parcelle.

Les conseillers souhaitent savoir ou en est le dossier concernant la fuite dans le logement communal, suite au problème de gouttière avec le voisin. Monsieur le Maire indique que notre assurance ne voulait pas se déplacer et rappelle que c'est pour cela que la commune à changer d'assurance. Les conseillers précisent qu'on ne peut pas laisser une fuite de gouttière endommager le logement communal, il faut faire quelque chose, Monsieur le Maire va contacter la nouvelle assurance afin qu'elle fasse le nécessaire.

Il est rapporté que les eaux qui viennent de la gouttière de l'église coulent jusque dans la cour de Madame DUBAS, par temps de forte pluie, il est précisé que l'eau vient de l'allée du château et non de la gouttière de l'église, il est donc proposé de changer la grille d'évacuation pour faciliter l'écoulement.



SILENCE ON SE REPOSE !

Chacun de nous émet des bruits qui peuvent incommoder le voisinage.

Les outils que nous employons sont facteurs de nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse et outil de bricolage).

Sachez qu'un arrêté, pris le 04 février 1991, par le Préfet de Région Picardie, réglemente l'usage de certains outils susceptibles, par leur intensité sonore, de causer une gêne pour le voisinage.

Ainsi les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'à certaines heures :

Du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi de 09h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

L'application de cet arrêté dépend de la bonne intelligence de voisinage, il ne sera jamais utilisé si entre voisins on se respecte et communique.

La commission « Espaces verts » ouvre ses portes

La commission « Espaces verts » ouvre ses portes aux habitants de la commune qui se sentent la main-verte.

Une première réunion a eu lieu début avril qui a vu des propositions comme :

- l'entretien des massifs par les habitants à la place de l'ESAT d'Amiens,
- l'embauche d'un employé municipal spécialisé en espaces verts de mars à octobre,
- la proposition de création de massifs
- La remise en état de la mare
- La mise en peinture des bancs...

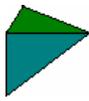
Bien entendu, ces propositions seront réalisées dans le respect du budget octroyé.

Une première matinée consistera à nettoyer les massifs d'entrées de village. N'hésitez pas, vous non plus, à nettoyer et entretenir vos bordures ! Et merci aux habitants, de plus en plus nombreux, qui s'en occupent si joliment. Nous sommes convaincus qu'en seulement quelques années notre commune peut être jalouée.

Ensemble et dans la bonne humeur tout paraît si simple !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !





La dernière manifestation en date était la **soirée Karaoke** qui fut une parfaite réussite.

Le repas excellent composé d'un cassoulet maison a ravi tous les convives dans une ambiance festive et dynamique.

Plus de 60 personnes ont répondu à l'appel et de l'avis de chacun il est demandé une nouvelle réédition de cette soirée où jeunes et moins jeunes ont pu nous faire apprécier leur talent de chanteur.

Le club des **Val'Heureux** invite tous ses membres à une journée dont le thème est la "**fête du pain**".

Cette manifestation est programmée le dimanche 17 Juillet et se déroulera chez Daniel LELEU qui possède un four à pain restauré. Chacun pourra fabriquer son pain ou sa miche sur place conseillé par un boulanger à la retraite qui nous initiera aux vieilles techniques des boulangers d'autrefois.

Des cochons de lait à la broche seront dégustés sur place et les deux barnums achetés par la Commune trouveront là toute leur utilité.

Une invitation vous parviendra dans les jours prochains et il est conseillé de réserver rapidement, surtout pour des raisons d'intendance.

D'autre part, la soirée "Loto" sera également reconduite à l'automne.

Le programme du Club des **Val'Heureux** sera édité prochainement pour l'année en cours.

Amicalement

François PETIT

Vice-Président du club des Val'Heureux



Rappel : les **Tickets de Cinéma** (le Gaumont Amiens) sont à retirer et à régler directement en Mairie.

La présentation de la Carte de membre du Club sera impérative pour bénéficier du Tarif préférentiel (7.50 € au lieu de 8 €).

SPECTACLE du 12 février 2011

Un moment de bonheur partagé avec le spectacle
« Banquet : baptêmes, mariages, enterrements et autres animations »

Par les temps qui courent une soirée comme celle-là je ne suis pas prêt de l'oublier. Une salle des fêtes de campagne décorée comme pour un bal populaire. Juste assez de spectateurs pour créer une ambiance conviviale avec des comédiens déjà présents à l'entrée, comme s'ils faisaient partie de la famille.

Et le spectacle commence. Ce sont des animateurs de banquets. On « part » avec eux dans des souvenirs qui nous rassemblent avec différents personnages que l'on a tous plus ou moins rencontrés : le maire (maladroit avec son micro), le prestidigitateur, l'imitateur, la grand-mère, le père Noël (cantonnier du village), ... ils restituent tous ces moments avec beaucoup d'humour et de poésie faisant alterner intelligemment éclats de rire et tendresse. Tout cela est accompagné de chansons interprétées de façon sublime (je pense en particulier à « trois petites notes de musiques » et à la chanson finale - adaptation d'Anne sylvestre : « les gens qui doutent »). Des comédiens de très bon niveau, de « gueules » comme on dit, qui savent tout faire : déclamer, chanter, jouer de l'accordéon, de la guitare, sans parler des épatantes mises en route du tourne disque, et de tout ce qui ne vient pas forcément à l'esprit quand on raconte ce que l'on a vu (les images conservées en mémoire sont trop nombreuses pour toutes sortir sur commande...).

Une heure trente passe trop rapidement avec eux, entre rires et larmes : des petits moments de bonheur comme on aimerait en rencontrer plus souvent. Et à la fin, on a tellement envie que ça ne s'arrête pas, qu'on se lève tous pour les applaudir à tout rompre (une « standing ovation » comme ils disent dans les milieux culturels autorisés).

Une mise en scène alerte et dynamique conçue par Olivier Mellor donne à l'ensemble du spectacle un réalisme étonnant (on croit revivre certains moments) ; le talent des comédiens-musiciens nous fait vibrer de bonheur jusqu'à murmurer avec eux certaines de leurs chansons (merci à Marie-laure Boggio, Michel Fontaine et François Decayeux).

Et à la fin de la fin - comme ils ne font pas partie des comédiens qui se prennent la tête ou « qui s'y croient » - comme on dit -, ils viennent avec nous partager le verre de l'amitié (et offrir à ceux qui le souhaitent la « petite goutte » fabriquée chez eux).

Une soirée comme celle-là vous évade de votre quotidien. C'est un moment privilégié à déguster de façon gourmande et sans modération.

Si vous n'avez pas vu ce spectacle, tant pis pour vous, non je plaisante : ne loupez pas le prochain. Si vous l'avez vu, parlez-en autour de vous (et allez donc voir l'agenda de leurs représentations sur le site internet de la [compagnie de la Cyrène](#)).

Claude Verdier, comédien amateur



Les oeufs de Pâques

Chasse aux œufs

25 avril

Pour les enfants du village, le lundi de pâques reste le jour de la traditionnelle course aux œufs dans le parc du château ; et quand le soleil nous envoie tous ces rayons, alors ! On peut voir environ 55 enfants heureux, courant, gambadant, furetant pour chercher des œufs frais dissimulés dans l'herbe...aie, aie, aie ... Parfois les œufs sont cassés avant d'arriver au « pôle échange » où là, chacun voit ses œufs frais remplacés par des œufs ou des poules en chocolat et cette année encore, les cloches se sont montrées généreuses pour tous les enfants.

Le soleil magnifique réchauffant le décor naturel du parc nous fait apprécier cette bonne ambiance où parents, enfants, voisins partagent ce grand rêve d'enfant.

Ambiance chaleureuse dans un décor de rêve ... quoi de mieux !

Merci à monsieur et madame ZIRMI pour ce lieu offert gracieusement ; merci également à Alexandra et Olivier qui, comme toujours ont su agrémenter cette matinée.



Joëlle



Pour le plus grand bonheur de tous



Journée pêche

Dimanche 17 avril

A Par un matin frisquet, chacun s'est retrouvé autour de l'étang de Canaples, enveloppé d'une légère brume...

« Le frisson du matin n'arrête pas le pèlerin » pêcheur.

C Alors que tout le monde se plaît à dire qu'en avril, on ne doit pas se découvrir d'un fil .. Eh bien ... c'est faux !! Car la quarantaine de pêcheurs présents ont su découvrir leur fil à pêche pour attraper ces fameuses « bestioles » appelées « truites ». Et ce fut le cas pour tout le monde tour à tour nous entendions à la cantonade .. « et de une » ... « et de deux » ... « et de trois » ... et de ... rien du tout, c'était moi. En effet, les truites ne m'aiment pas ; pourtant j'avais emmené ma petite fille pour l'initier à la pêche, pensant qu'elle serait plus douée ... mais que nenni !! A part deux petits gardons suicidaires de deux centimètres. Ce fut mon seul tableau de chasse ...non de pêche, que nous avons pu rapporter à la maison. Tant pis ! Ce sera pour la prochaine fois.

t Mais quelle belle journée nous avons passé tous ensemble grâce à Jean-François qui n'a pas ménagé ses efforts pour organiser cette sortie et à Olivier qui a géré le barbecue en maître cuisinier pour ce repas de midi.

i En fin de journée, chacun est reparti avec ses « petites bestioles » pour preuve d'une journée passée aux étangs de Canaples.

Les mauvaises langues diront que certains sont allés chez le poissonnier des halles ... même pas vrai ... le dimanche les halles sont fermées !

Alain CHANEL

Quelle journée !

i Par ce 17 avril nous avons réuni tous les ingrédients d'une bonne et belle journée.

Vous voulez la recette ?

Prenez quelques amis, de la famille, réunissez les autour d'un étang pour une journée pêche, allumez un bon barbecue, commandez une bonne dose de soleil, de bonne humeur et de convivialité et le tour est joué.

t Après quelques « interviews » je peux vous dire que les pêcheurs ainsi que les accompagnateurs, tous, grands et petits ont apprécié leur journée.

« Bonne journée, bien agréable, bon barbecue, et félicitations aux bénévoles » sont les commentaires qui reviennent le plus fréquemment.

Alors un grand Merci à nos deux gars organisateurs de cette journée :

Jean-François et Olivier

é Et puis soyez nombreux l'année prochaine à nous rejoindre !!!

Ingrid

KARAOKE

5 mars 2011

S Pour l'ouverture de cette soirée nous avons écouté la voix de Daniel Leleu qui nous a interprété les lacs du Connemara avec brio.

A tour de rôle, chaque tablée a choisie une chanson afin de découvrir le talent des uns et des autres.

Une ambiance de convivialité s'est mise en place autour d'un bon repas.

Je n'avais jamais assisté à un Karaoké. Cela m'a enchantée et je suis prête à recommencer.

Annick



Arrêt sur images



De bien belles
Couronnes de Pâques



Le comité des fêtes

Mai

Dimanche 8 mai

Commémoration au Monument aux Morts

3ème Réderie

Dimanche 15 Sortie pédestre

Pique nique à Frémont

Comité des Fêtes
Vaux en Amiénois
3 rue du Flagard 80260
Tel : 03 22 51 99 19



Juin

Vendredi 3 juin Assemblée Générale

Mardi 21 juin Fête de la Musique

Juillet

Mercredi 13 juillet Retraite aux Flambeaux

Feu d'artifice

Jeudi 14 juillet

Commémoration au Monument aux Morts

Vos activités hebdomadaires :

Club de Gym, tous les jeudis (hors vacances scolaires), salle des fêtes de Vaux, 19h15.

Activités proposées dans la commune :

Les Marches du mardi, RDV devant l'église à 14h.

Fête du Voisinage, 4ème édition, Dimanche 12 Juin, commencez à vous organiser dans vos rues, mobilisez vos voisins.



REDERIE VAUX - FREMONT

DIMANCHE 8 MAI 2011

3ème réderie de 7H30 à 17H30

(installation de 6H à 7H30)

1.50 €/ML

Place du Village

Restauration sur place

Coupon inscription réderie et restauration

à déposer en Mairie

(chèque à établir l'ordre du Comité des Fêtes)

Renseignements : Carole FAVIOT 03 22 39 15 11

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Signature.

Mr, Mme, Melle

Adresse

Téléphone

Nombre de mètre linéaire..... x 1,50€ =.....€

Tarif restauration

Réservation

Barquette frites 2 saucisses ou merguez 4€ x.....=.....

Part de tarte 1€ x.....=.....

La tarte 6€ x.....=.....

Total famille..... =.....

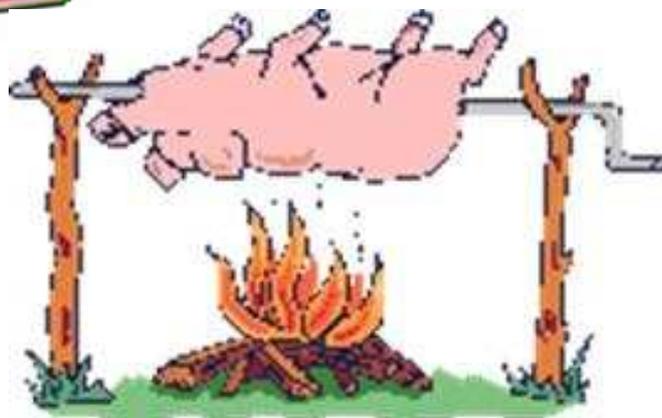


REGLEMENT
REDERIE VAUX EN AMIENOIS-FREMONT

8 mai 2011

- ❖ La réderie se déroulera sur la place du Village ;
- ❖ La réderie est uniquement réservée aux particuliers ;
- ❖ Le prix du mètre linéaire est de 1,50 € ;
- ❖ L'accès à la propriété privée peut faire l'objet d'un emplacement seulement si l'exposant à acquis au moins 2 mètres linéaires ;
- ❖ L'installation des exposants se fera de 6h à 7h30 ;
- ❖ Le départ des exposants se fera à partir de 17h30. Il est demandé aux exposants de laisser leur emplacement propre, des poubelles seront mises à leurs dispositions ;
- ❖ La réderie se déroulera donc de 7h30 à 17h30. Durant ces horaires aucun véhicule ne doit être présent et ne pourra circuler sur la réderie pour la sécurité de tous. Des aires de stationnement sont prévues ;
- ❖ L'inscription sera définitive après acceptation du présent règlement et paiement de l'emplacement à l'aide du coupon d'inscription. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible ;
- ❖ Une restauration est prévue sur place et la vente de fleurs est maintenue ;
- ❖ Un arrêté communal a été pris, il sera affiché et disponible en Mairie. Il est demandé aux exposants de ne pas encombrer la chaussée afin de faciliter la circulation des services de sécurité. La circulation de véhicules sera interdite durant la réderie :
 - o Place du village,
 - o Rue Flagard,
 - o Le bas de la rue Sainte Anne (à partir de la rue du Pilon).
- ❖ Pour les riverains concernés par ce périmètre, merci de prendre vos dispositions en stationnant vos véhicules en dehors de la zone de réderie si vous avez besoin d'en disposer ce jour.





Le dimanche 12 juin 2011

Chers Habitants du hameau

Organisation de Votre prochain apéro du Hameau. Avec le Cochon, le Lapin et d'autres nouvelles surprises...

Habitants de Frémont, nous vous attendons nombreux à cette Occasion.

Nous vous déposerons une invitation définitive ultérieurement.

A bientôt.

Merci à tous

François et Gérard



LE NOUVEL AN CHINOIS DES ECOLES

C'était bien
le soleil !
Paul



C'était
génial !
Enola

Pour prendre des forces, on a dégusté du
pamplemousse chinois, des litchis et du nougat chinois.
On a bu du chocolat chaud.

C'était bien le
défilé chinois
parce qu'on a
bien marché !
Fideline



C'était bien
le dragon
parce qu'il
était beau !
Lucie

J'aimais
bien quand
les parents
nous regardaient

On a fait un géant dragon et des masques de dragons.
On a défilé dans les rues de St Vast.
On a fait du bruit.
C'était bien mais y'avait de la gadoue !

J'avais
peur !
J'ai pas
aimé !

Les élèves de la maternelle

Le Nouvel an chinois.

Un jour un homme a tué un dragon. C'était une chose terrible alors le fantôme du dragon est revenu chercher un enfant tous les ans. C'était au tour de la veuve Teng, elle s'allongea et rêva du sang et des pétards puis elle se réveilla et chercha des pétards mais elle n'en trouva pas. Alors elle chercha des bambous elle les plaça en pyramide puis elle prit un tissu et elle prit un couteau et se coupa le doigt et le sang coula sur le tissu. Et elle prit une lampe et attendit l'arrivée du fantôme et elle alluma le feu et le fantôme n'est plus jamais revenu c'est pour cela que l'on fête le défilé du nouvel an chinois.

Kevin Nathan Ophélie Mégane

Classe de mer

Du 22 au 28 mai 2011 les élèves de la classe de Vaux en amiénois partent en classe de mer sur l'île de Port Cros sur la côte d'Azur


**INSCRIPTION A LA MATERNELLE pour la rentrée 2011
(enfants nés en 2008)**

La première semaine de mai (2, 3, 5 et 6 mai). Pour les familles qui ne peuvent pas se rendre à l'école pendant ces créneaux, téléphoner à l'école au 03 22 39 10 42.

A l'école de St Vast en chaussée de 16h30 à 17h30

Se munir :

- ⇒ Du livret de famille
- ⇒ Du carnet de santé de l'enfant
- ⇒ De la fiche d'inscription délivrée par la mairie



Lemaire

CONTRÔLE AUTOS

Notre Métier, Votre Sécurité

Amiens Sud Rue de Mercey 03 22 47 25 25	Amiens Rivery Rte d'Albert 03 22 92 80 00	Amiens Hotoie 1 Allée du Bicetre 03 22 71 00 22
---	---	---

Remise de 10% sur votre contrôle technique sur présentation du tambour

HECKMANN DEMENAGEMENT

Déménagements - Transports - Garde Meubles

9 rue d'en-Haut FREMONT
80 260 VAUX EN AMIENOIS
Z.A. Chemin du Grand Riez
80330 CAGNY

tél, fax : 03.22.39.26.02
portable : 06.08.34.47.15 / 06.08.99.13.74
email : ericheckmann@wanadoo.fr
www.heckmann-demenagement.com




Mr. JARDINAGE

FRENOY MOTOCULTURE

Marques présentes en magasin



MONSIEUR JARDINAGE
750 Route d'Abbeville
80000 AMIENS France
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

Agence de voyages

JET TOURS, SOLEIL ET NEIGE

Destinations dans le monde entier
Week-ends, Croisières, Séjours, Vols secs
Séminaires, Club du 3ème âge, Groupes

4, rue Allart 80000 Amiens
Tel : 03 22 91 26 06

6 Place Max Lejeune 80100 Abbeville
Tel : 03 22 19 13 44

LOCATION DE ROLLS ROYCE

AVEC CHAUFFEUR



MARIAGE - ANNIVERSAIRE - EVENEMENTIEL

06 11 60 02 42

BOISSONS AMIENOISES

S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins

LIVRAISON A DOMICILE

TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS



Netto

HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE*

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours/7
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h00

03 22 93 47 63

Installation de votre

CUISINE

SALLE DE BAIN

ou de votre PLACARD

Agencement FAVIOT Patrice
Vaux en Amiénois
Tel/Fax : 03.22.40.41.67
Mobile : 06.20.72.71.58